

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept, le vingt du mois de février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.



Présents : Mmes BLOT Chantal – TOULLIER Marina – MENET Séverine – RAIMBAULT Valérie – LEGRAND Lyne – ELOY Angélique et Mrs RAIMBAULT Jean-François – PICARD TIGNON Mickaël - LANDRAU Stéphane – GARNIER Jean-Luc – BOURGEGAIS Philippe – GUYNOISEAU Jean-Michel - PREDONZAN Franck

Absents excusés : Mme CHAUVEAU Isabelle qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND Lyne – Mr RICHARD Nicolas

Secrétaire de séance : Mr GUYNOISEAU Jean-Michel

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2017

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

1) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le changement et l'isolation des toitures terrasses de la cantine et de la salle de garderie

Pour la cantine et la salle de garderie, le complexe de toiture est constitué d'une charpente porteuse sur laquelle est fixée une nappe d'aggloméré CTBH porteuse d'une couche d'isolant semi-rigide laine de roche et d'une étanchéité bitumeuse. Cette étanchéité est défaillante en plusieurs endroits. Sous l'effet de l'eau, la nappe d'isolant s'est affaissée en constituant des bassines. Les infiltrations se sont aggravées et en quelques endroits ont détruit le support en aggloméré.

Monsieur le Maire expose que la réserve parlementaire est une enveloppe de subvention votée, chaque année, lors de la loi de finances et à ce titre la commune de Soulaire et Bourg est fondée à demander une participation financière de l'Etat pour le changement et l'isolation des toitures terrasses de la cantine et de la salle de garderie.

La commune souhaite réaliser ces travaux pour un montant total de 36 767,69 € HT (16 864,64 € HT pour la cantine et 19 903,05 € HT pour la garderie), la réserve parlementaire peut être utilisée pour financer une partie de ces travaux, le reste sera alors à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le changement et l'isolation des toitures terrasses de la cantine et de la salle de garderie, travaux s'élevant à 36 767,69 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE cette proposition
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2) *Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intercommunal*

La commune de Soulaire et Bourg dispose d'un accueil de loisirs sur son territoire pour accueillir les enfants pendant les vacances scolaires.

La commune de Feneu a repris la gestion d'un accueil de loisirs situé au lieu-dit « le Bois de la Sable », au 1^{er} janvier 2017, il était géré auparavant par l'association « Familles Rurales ». Elle l'a remis en état, il dispose d'installations permettant d'accueillir les enfants.

Les deux communes disposent chacune de personnel qualifié à cette fin.

Afin d'optimiser le fonctionnement de ces accueils de loisirs, les communes de Soulaire et Bourg et de Feneu souhaitent créer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intercommunal.

Dans ce contexte, pendant les vacances scolaires, l'ALSH intercommunal est organisé dans les locaux du site « le Bois de la Sable ». La commune de Soulaire et Bourg est gestionnaire de l'ALSH intercommunal, la direction est assurée par Madame Lisa Jauneau qui coordonne les relations avec la CAF et assure la gestion des équipes d'animateurs.

Dans ce cadre-là, la commune de Soulaire et Bourg porte les coûts et les recettes pour les deux communes et disposant d'une organisation administrative et d'un système de facturation adapté, elle facture les familles selon les tarifs en vigueur, suit les dépenses et les activités spécifiques qu'elle prend en charge puis refacture les familles, ces facturations sont comptabilisées dans les recettes de la commune de Soulaire et Bourg. En contrepartie, la commune de Feneu facture à la commune de Soulaire et Bourg, trimestriellement, sur la base d'un budget annuel défini par les deux communes : la quote-part des coûts salariaux liés directement au fonctionnement de l'ALSH pendant les vacances scolaires, sur la base de clés de répartition définies entre les deux communes ; la quote-part des frais généraux (chauffage, électricité, téléphonie, assurance, entretien ...) sur la base de clés de répartition définies entre les deux communes. La commune de Feneu sollicite la CAF pour un reversement de la PSO (Prestation de Service Ordinaire) de l'ALSH à la commune de Soulaire et Bourg en tant que gestionnaire.

Considérant qu'il convient d'établir une convention entre la commune de Soulaire et Bourg et la commune de Feneu afin d'acter les modalités citées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement intercommunal
- APPROUVE la désignation de la commune de Soulaire et Bourg en tant que gestionnaire de l'ALSH intercommunal
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Soulaire et Bourg et la commune de Feneu

- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

3) **Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de créer un emploi.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pendant deux ans d'exercice au sein de la collectivité, une personne en Contrat Unique d'Insertion, a assuré la comptabilité communale, ce qui a garanti une gestion sans faille des finances publiques. De ce fait la pérennisation de ce poste est nécessaire et il convient de prévoir la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet. La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné et les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial au 1^{er} juin 2017
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Tour de table :

- Délibération : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le changement et l'isolation des toitures terrasses de la cantine et de la salle de garderie

Stéphane Landrau : c'est un peu cher.

Séverine Menet : avons-nous eu trois devis ?

Jean-François Raimbault : il s'agit du vote pour la demande de subvention, c'est un pourcentage par rapport à la dépense globale HT.

Marina Toullier : est-ce une priorité ?

Jean-François Raimbault : oui.

Séverine Menet : le prix du m² est différent car les toitures sont différentes. Peut-être faut-il préciser sur les devis que ces charpentes sont différentes, expliquant ainsi la différence de prix.

- **Délibération : création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intercommunal**

Jean-François Raimbault : la convention est temporaire, c'est pour que la CAF reconnaisse l'existence de la commune de Feneu. Cette dernière a un cadre très intéressant et ainsi les enfants de Soulaire et Bourg sont à l'extérieur de l'école. Mme Lisa Jauneau en est la directrice, son bras droit est une personne de Feneu. Le mercredi après-midi les enfants restent dans leur commune respective. L'ALSH ne concerne que les vacances scolaires. Cependant, il faut une très grande vigilance sur la gestion d'une structure comme celle-ci.

Valérie Raimbault : les enfants sont emmenés à Feneu par les parents ou il y a une navette d'ici ?

Jean-François Raimbault : c'est au choix des parents. Les prix seront sensiblement les mêmes, un lissage sera fait sur les deux communes. Ces vacances-là il n'y a pas de cantine pour les enfants de Feneu, nous faisons donc la navette pour qu'ils viennent manger à Soulaire et Bourg. Des travaux importants ont été faits « au Bois de la Sable ». La commune de Soulaire et Bourg récupère toute la facturation des parents et paiera une somme à la commune de Feneu pour l'utilisation des locaux. La commune de Soulaire et Bourg veillera de très près à la répartition des charges. Le bilan annuel de l'activité de l'ALSH est donné par Mme Lisa Jauneau à la CAF et nous touchons donc une subvention. La commune de Feneu n'a pas fait cette démarche car l'Association Familles Rurales gère jusqu'à maintenant l'ALSH. Des modifications sont à apporter sur la convention avec API pour le nombre de repas supplémentaires des enfants de Feneu. Un ajustement de gestion est à faire en interne, ainsi qu'une uniformisation des tarifs entre Feneu et Soulaire et Bourg.

- **Questions diverses :**

Jean-François Raimbault : le Conseil Municipal des Jeunes a été installé le 1^{er} février 2017, le 1^{er} mars 2017 il se réunira pour approfondir la réflexion et les projets éventuels. Les réunions se tiendront le 1^{er} mercredi de chaque mois à 18h30 hors vacances scolaires.

Le jeudi 23 février 2017 nous ferons une réunion pour la journée citoyenne à 17h.

Le chauffage central de la salle Tabarly a été mis en place et réceptionné. Une note sera faite pour en présenter le fonctionnement. Nous enlevons le gaz pour supprimer une énergie. Une programmation sera faite pour les activités. Des travaux d'isolation ont été faits dernièrement pour diminuer les pertes d'énergie. Il ne reste plus que le chauffe-eau dans la salle de sport qui est au gaz.

Nous ferons notre séminaire du Conseil Municipal le samedi 4 mars 2017 à 9h et nous déjeunerons ensemble le midi.

Jean-Luc Garnier : nous aborderons les projets pour l'avenir de la commune, essayez de venir.

Jean-François Raimbault : le bois derrière la « place de la découverte » a été enlevé par l'entreprise « Carré » de Marans. Le branchage a été pris par les services techniques pour le broyage, le reste du bois est mis à la disposition des habitants.

Angélique Eloy : pouvons-nous nous positionner pour un candidat ?

Jean-François Raimbault : j'ai été sollicité pour participer à la campagne législative, j'ai refusé, étant à la tête d'une équipe sans étiquette, par respect pour vous et pour nos électeurs. Cette démarche vaut bien sûr pour l'ensemble des adjoints ou conseillers, pour conserver la neutralité.

Stéphane Landrau : le Conseil Municipal des Jeunes peut-il avoir une petite ligne budgétaire ?

Du matériel donné par des entreprises est-ce possible ?

Mickaël Picard Tignon : la commune de Soulaire et Bourg refuserait la commune nouvelle, c'est un bruit entendu à Cantenay-Epinard.

Jean-François Raimbault : lors de la dernière rencontre avec les trois autres maires à Cantenay-Epinard, rien n'a été décidé, car pour le moment la commune d'Ecuillé n'y est pas favorable et la commune de Feneu pense que le travail mutualisé est un bon début.

Nous allons proposer d'éteindre les panneaux lumineux la nuit.

Mickaël Picard Tignon : qu'en est-il du restaurant de Bourg ?

Jean-François Raimbault : vendredi dernier a eu lieu la vente du matériel du fonds de commerce. La commune s'est positionnée pour la licence IV (3 700 € + 44 % de frais).

Lyne Legrand : il faut utiliser la licence IV au moins une fois par an, tant que rien ne se concrétise.

Jean-Michel Guynoiseau : le dégrèvement foncier n'a pas été reversé aux agriculteurs.

Philippe Bourgeois : il faudrait faire une commission pour recevoir les agriculteurs.

Jean-François Raimbault : d'accord, il faut mettre en place une réunion. Jean-Michel tu devais t'en charger, je te réinvite à l'organiser dès que plusieurs de tes collègues seront prêts.

Séverine Menet : une demande a-t-elle été faite auprès de la Fédération de Football afin d'avoir une subvention pour la construction des nouveaux vestiaires ?

Qu'en est-il des pierres du mur du cimetière ?

Jean-François Raimbault : Franck Piton va procéder au placement des dites pierres, aux beaux jours.

Philippe Bourgeois : il y a des mauvaises odeurs à la station de Bourg.

Lyne Legrand : voici la réponse d'ALM : « ce problème d'odeur devrait se résorber doucement. En effet, la lagune a gelé avec l'épisode des froids. Les odeurs sont liées au redémarrage du processus biologique de la lagune. Les agents ont augmenté la recirculation entre les bassins, mais nous sommes très limités comme moyen d'action sur ce type d'installation ».

Jean-François Rimbault : je vais saisir le Vice-Président en charge de l'assainissement pour ce problème.

Franck Predonzan : nous avons reçu l'architecte pour le projet des vestiaires et de la salle de convivialité près du terrain de foot.

Séverine Menet : pourquoi ne pas inviter le trésorier pour la présentation du budget ?

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h10.